

Concours des illuminations de Noël 2020

REGLEMENT

• Article 1 – Participants

Le concours est ouvert aux habitants de la commune de Guerville, après inscription de manière individuelle

• Article 2 –Objet du concours

Le concours consiste en l'illumination des maisons, fenêtres et balcons, l'objectif étant d'animer la commune, de l'embellir et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

• Article 3 – Délai de participation

Les bulletins d'inscriptions doivent être déposés à la Mairie de Guerville au plus tard le 27 décembre 2020

• Article 4 – Modalités de participation

Les participants devront illuminer leur maison, fenêtres et balcons de façon originale et créative, tout en utilisant, si possible, des illuminations à économie d'énergie (type LED + horaires d'illuminations restreints). Le concours prend en compte la qualité de l'agencement des illuminations et décorations de Noël (effet d'ensemble), le sens artistique(l'originalité) et la visibilité pour le public (critère d'animation de la voie publique). Les participants devront envoyer une ou plusieurs photos de leurs illuminations ainsi que le bulletin d'inscription au concours dûment complété.

• Article 5 – Modalités du concours

Les participants peuvent participer au concours en transmettant leur bulletin d'inscription et photos à l'adresse suivante :

Mairie de Guerville
Service Communication
4, Place de la Mairie
78930 - Guerville

Ou par mail à l'adresse : victoria-Lynn.cardarelli@guerville.org

• Article 6 – Jury

Les décorations seront jugées sur photos puis sur visite pour les 3 premiers lauréats. Le jury effectuera une visite de nuit à partir du 28 décembre 2020. Il sera composé d'un membre de chaque commission et de membres de la Municipalité.

• Article 7 – Droit à l'image

Les participants acceptent que les photos de leurs illuminations et décorations soient réalisées, et autorisent leur publication dans les supports de communication de la commune de Guerville.

• Article 8 – Récompenses

Les conditions de remise des lots seront communiquées aux gagnants par email. Aucun message ne sera adressé aux perdants. Seule la personne inscrite au jeu et désignée gagnante est autorisée à retirer son lot. Celui-ci ne pourra pas être remis à des tiers ni même à d'autres membres de la famille du gagnant.

• Article 9 – Acceptation du règlement

L'inscription au concours entraîne, de la part des candidats, l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury.

Inscription concours des illuminations de Noël

A remettre à l'accueil de la Mairie avant le 27 décembre 2020 :	A remettre par mail avant le 27 décembre 2020 :
Mairie de Guerville Service Communication 4, Place de la Mairie 78930 - Guerville	victoria-Lynn.cardarelli@guerville.org

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM Prénom

Adresse.....

Courriel

N° de tel

Je certifie avoir pris connaissance du règlement du concours des illuminations de Noël 2020

Date et signature